



## **Commentaire des sections**

# **Pesticides et transition agroécologique : convergence d'acteurs**

Commentaires des sections de l'Académie d'agriculture de France  
sur le rapport du groupe de travail pluraliste

Avis des sections 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10  
de l'Académie d'agriculture de France  
Introduction de Chantal Gascuel, secrétaire perpétuelle

**Juin 2026**

## Sommaire

|                                                                  |           |
|------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Commentaires des sections suite à leur consultation .....</b> | <b>3</b>  |
| <b>Forêts et filière bois (Section 2).....</b>                   | <b>4</b>  |
| <b>Production animale (Section 3) .....</b>                      | <b>6</b>  |
| <b>Sciences humaines et sociales (Section 4) .....</b>           | <b>7</b>  |
| <b>Interactions milieux-êtres vivants (Section 5) .....</b>      | <b>8</b>  |
| <b>Sciences de la vie (Section 6).....</b>                       | <b>11</b> |
| <b>Environnement et territoires (Section 7) .....</b>            | <b>13</b> |
| <b>Alimentation humaine (Section 8) .....</b>                    | <b>16</b> |
| <b>Économie et politique (Section 10) .....</b>                  | <b>17</b> |
| <b>Proposition d’Hubert de Rochambeau, S6.....</b>               | <b>19</b> |

## ***Pesticides et transition agroécologique : convergence d'acteurs***

### **Commentaires des sections suite à leur consultation**

*Le rapport « Pesticides et transition agroécologique, convergence d'acteurs » a été réalisé suite à une lettre de mission du secrétaire perpétuel. Un groupe de travail a été mis en place composé pour partie d'académiciens, pour partie d'experts non-académiciens. Le groupe s'est réuni régulièrement durant quatre années pour tenter de dépasser les clivages sur la question de la réduction des pesticides, trouver des consensus entre des acteurs très différents.*

*Si l'académie a apporté son concours, elle n'endosse pas ce rapport : ce n'est pas un rapport de l'académie, ceci pour respecter le souhait des experts non-académiciens engagés dans la démarche et qui peuvent ne pas souhaiter que cette réflexion d'expert soit publiée sous la bannière de l'académie. Les expertises scientifiques collectives ont été nombreuses sur les pesticides, et le rapport ne se voulait pas être un nouveau rapport scientifique mais un rapport de consensus dans la recherche de solutions.*

*Le bureau de l'académie a souhaité consulter les sections sur ce rapport. La charte éthique de l'académie indique l'importance de prendre en compte la pluralité des points de vue, désormais assumée par l'académie par une consultation systématique des sections sur les rapports qu'elle produit. Dans ce cas particulier, celui d'un groupe non interne à l'académie, il était difficile de demander au groupe de les intégrer au rapport ; le choix a donc été fait d'en faire un rapport complémentaire, afin de mettre en débat les propositions du groupe.*

*Cette demande de contribution des sections n'est pas une démarche de remise en cause du rapport, bien au contraire, c'est une démarche de mise en débat pour enrichir la démarche du groupe de travail. L'objectif de cette consultation est double : faire que les sections s'approprient le travail réalisé ; faire qu'elles puissent proposer d'autres contributions, complémentaires ou différentes de celles faites.*

*Aucun format, sauf l'indication d'une limite de 2-3 pages, n'a été proposé. Les contributions sont donc diverses. Deux sections n'ont pas souhaité répondre soit pour des questions de calendrier, soit parce qu'elles ont considéré que les avis des autres sections recoupaient bien les discussions eues en section.*

*Paris, le 26 juin 2026*

*Chantal Gascuel*

*Secrétaire perpétuelle*

## Forêts et filière bois (Section 2)

Ce rapport sur les pesticides part du constat partagé d'un échec des politiques visant la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Ecophyto I et II). Il impute cet échec à la formidable réussite antérieure des réformes Pisani qui ont orienté de manière générale et cohérente une modernisation de l'agriculture française et de ses filières, dans laquelle tous les acteurs ont été engagés. Les politiques publiques se sont montrées inefficaces surtout du fait qu'au lieu de considérer l'ensemble de cette lame de fond pour en réduire les effets collatéraux, elles se sont concentrées sur les seules pratiques agricoles, alors même qu'on manquait cruellement de solutions alternatives préalablement mises au point ou au moins amorcées. Le rapport plaide donc en faveur d'une approche systémique par rapport aux facteurs de production et à leurs impacts, par rapport au périmètre géographique (le cadre européen étant incontournable), par rapport aux filières (des agriculteurs aux consommateurs), par rapport aux solutions envisageables (biocontrôle, génétique, agroéquipements, agriculture de précision, agriculture régénératrice...).

La section 2 soutient tout à fait l'idée que la solution passe par des approches systémiques. Dans ce cadre, la dynamique collective des acteurs autour du concept d'agriculture régénérative est intéressante pour mettre en place une politique contractuelle impliquant toute la filière jusqu'au consommateur (p.23). La préconisation de progresser par étapes bien définies, avec une vision de progressivité et de long terme doit également être soutenue (p.24 à 26). Dans cette approche système, deux niveaux méritent d'être distingués : celui de l'ensemble de l'exploitation agricole auquel on peut par exemple diversifier les assolements et celui de la filière auquel on peut adopter une approche globale de l'ensemble des impacts attachés à l'évolution souhaitée.

La volonté de réduire l'usage des produits phytosanitaires et biocides pose la question de savoir jusqu'où doit aller la France dans le cadre européen et mondial. La réponse à cette question dépend effectivement d'une approche systémique visant à prendre en considération les conséquences de toute mesure sur l'économie agricole, le commerce international et, finalement, la santé des consommateurs. Il s'agit en effet d'éviter que des mesures plus restrictives en France qu'ailleurs entraînent, certes, une amélioration de l'environnement en France mais une baisse de compétitivité de l'agriculture française, un report sur les importations de produits issus de procédés et pays moins vertueux et, finalement, les mêmes risques qu'avant sur la santé des consommateurs.

Parmi les aspects participant à l'élaboration de solutions, nous nous interrogeons sur un certain nombre de points qui dépendent des productions et régions concernées et peuvent être classés en plusieurs catégories selon que l'on s'intéresse à la réduction de l'usage des produits actuels, à la substitution de nouveaux produits (biologiques) aux produits anciens, à de nouvelles variétés (résistantes) ou de nouvelles pratiques dont l'efficacité sera liée à l'extension qu'elles seront susceptibles de prendre.

**Quels impacts néfastes doivent être prioritairement réduits ?** Le rapport donne l'impression que tous les produits sont traités ensemble alors que certains sont moins toxiques que d'autres. Il omet par exemple de mentionner la forte réduction qui a été obtenue pour les

produits les plus dangereux, ceux classés « cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction » (CMR). Il semblerait au contraire utile de mieux distinguer les produits les plus néfastes qui sont à éliminer totalement, des produits moins délétères dont l'usage pourrait être maintenu dans des circonstances et à des doses à préciser. L'analyse des solutions devrait donc être plus circonstanciée et discriminante.

Dans le domaine particulier de la forêt, les sylviculteurs ont été privés en trois décennies de la plupart des phytocides, employés pourtant à des doses par ha et par an très faibles. L'arrêt de l'utilisation du glyphosate, pour des raisons incomplètement explicitées et toujours en débat, rend très délicat le contrôle de la ronce durant la période d'installation de la régénération (qui ne dure que quelques années à l'échelle de cycles souvent séculaires).

**Sur quoi butte réellement l'émergence de produits substitués éventuels ?** La décision de réduction des pesticides a été prise en partie alors que des possibilités de substitution n'étaient pas encore opérationnelles ou accessibles à des coûts supportables. Ainsi, dans le cas forestier, il a fallu passer au contrôle mécanique de la fougère qui donne des résultats très variables et l'absence de méthode alternative efficace aux produits phytopharmaceutiques explique en partie la baisse du renouvellement de certains peuplements forestiers.

Or, la mise au point de substitués demande des efforts et du temps. Dans quels cas peut-on espérer obtenir un produit de substitution viable techniquement et économiquement ? Quelle est, selon les cas, la durée nécessaire escomptée avant la mise en marché effective d'un tel produit ? Les nouveaux produits substitués éventuels, sont-ils susceptibles d'être issus des filières industrielles existantes ou non ?

**Dans quels cas la création variétale peut être une solution ?** La création variétale est une autre voie permettant de contourner la réduction des traitements. Se pose la même question que précédemment au sujet de la durée d'émergence. Cette possibilité est également en butte à de fortes discussions et aux nouvelles réglementations relatives aux semences et matériels forestiers de reproduction.

**Quelles nouvelles pratiques s'accommodent-elles d'une réduction des pesticides ?** Le rapport discute longuement de l'agriculture régénératrice dont la définition reste cependant floue (p.22) : celle-ci mentionne la santé du sol, la biodiversité, le climat, les ressources en eau et les conditions de vie des agriculteurs, mais non la culture de produits sains pour l'alimentation humaine ! Le rapport indique (p.27) par ailleurs que « les entreprises de travaux agricoles "ne sont plus des agriculteurs" » mais n'explique pas ce que sont des "agriculteurs" pour les auteurs, ni pourquoi la France en a besoin.

Il faudrait par ailleurs s'interroger sur la difficulté à massifier le changement de pratiques : certes, les fermes DEPHY ont permis d'engager 2000 agriculteurs sur la voie d'une réduction de l'usage de produits phytosanitaires, mais ils étaient supposés au départ être 30 000 (p.3). La même difficulté se posera pour l'agriculture régénératrice si on ne s'interroge pas sur les conditions d'une adhésion plus massive aux évolutions souhaitées. On peut suggérer en particulier de mieux distinguer la part des moyens mis pour inciter individuellement les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques, telles les aides à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) ou les nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC),

des mesures plus collectives en faveur de l'animation des changements ; à cet égard, il est étonnant que le rapport n'évoque guère le réseau des chambres d'agriculture et celui des coopératives qui sont des acteurs institutionnels incontournables du développement agricole, structurés avec des moyens juridiques et financiers confiés par l'Etat pour cet objectif et qui constituent donc l'écosystème de la transition de l'agriculture.

Le rapport recommande aussi d'adopter une approche territoriale, ce qui est opportun pour autant qu'on ne crée pas pour cela un nouveau zonage mais utilise les zonages existants qui sont déjà structurants comme les intercommunalités ou les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR). Quant à l'idée de s'appuyer sur un pôle de compétitivité, elle est intéressante pour autant qu'elle évite la complexité et les éventuels conflits d'intérêt.

En conclusion, ce rapport pose les bons problèmes mais mérite d'être structuré de façon plus claire et percutante, d'une part, d'être complété d'autre part.

### **Production animale (Section 3)**

Les membres qui se sont exprimés ont trouvé ce rapport très intéressant. Cependant, de l'avis de plusieurs, le titre devrait être modifié car le rapport traite au moins autant de la nécessaire transition agroécologique que des pesticides. Un titre du genre : « *Accélérer la transition agroécologique, une nécessité pour réussir la diminution de l'usage des pesticides* » pourrait être adopté.

Les lecteurs ont apprécié que le texte évite la polémique sur les effets des pesticides, considérant que la science a démontré leur nocivité et que l'objectif de réduire leur usage est légitime. Ce texte rappelle de manière très détaillée, parfois un peu caricaturale (rôle d'E. Pisani) les volontés politiques et les facteurs socio-économiques, installés dans les années 60-70, qui bloquent la réduction de leurs usages, malgré les nombreux plans récents pour le faire (dont notamment Ecophyto). Il suggère à juste titre qu'il faudra faire les mêmes efforts pour aboutir à une diminution d'usage qu'il en a fallu pour leur augmentation. L'approche historique semble omettre la profonde mutation de la coopération agricole qui compte des acteurs du marché international et ont des comportements en conséquence, comme les groupes privés. Les solutions de remplacement, quand elles existent, devraient « embarquer » tous les acteurs jusqu'à l'aval des filières, y compris les consommateurs décisionnaires sur les achats de produits identifiés par des marques de qualité.

Une des qualités de ce rapport est la proposition de développer une approche régionale ce qui aurait aussi l'avantage de pouvoir mieux prendre en compte le fait que toutes les cultures ne sont pas équivalentes : la vigne, l'arboriculture, le maraîchage utilisent plus de pesticides mais sur une surface totale moindre grande que les céréales et qu'il pourrait donc être utile de déterminer des priorités régionales en même temps que par culture.

La section Elevage tient à souligner que la comparaison avec le(s) plan(s) Ecoantibio, qui a permis au niveau européen des baisses de consommation d'antibiotiques supérieures à 60%, pourrait être intéressante. Des mesures drastiques ont été prises dans Ecoantibio, qui en assurent sans doute le succès :

- Interdiction de l'utilisation des antibiotiques en "antibioprévention" (cette mesure était systématique par exemple en élevage de veau de boucherie)
- Participation des prescripteurs (les vétérinaires), alors qu'Ecophyto veut faire évoluer les utilisateurs (on aurait compté sur les éleveurs pour Ecoantibio cela n'aurait sans doute pas abouti non plus)
- Interdiction des rétributions versées aux cabinets véto en fonction du volume d'antibiotiques vendus dans l'année

Ces trois mesures essentielles ne sont pas utilisées dans Ecophyto et il est regrettable qu'elles ne soient pas proposées dans le rapport.

Ce rapport présente aussi des imperfections sur la forme qui pourraient être facilement corrigées : rédaction plus directe ; composition du groupe. Ce rapport pourrait donc être repris, mis en forme et soumis au vote des membres de l'AAF.

## Sciences humaines et sociales (Section 4)

Riche d'idées et d'analyses, le rapport du groupe de travail ouvert sur les pesticides détaille un ensemble de recommandations pour aller vers une agriculture régénératrice ou agroécologique.

Cependant une définition de ce que recouvre dans le rapport la terminologie pesticides et un rappel des raisons qui motivent leur réduction, présentant les différents inconvénients des pesticides (incidence sur la santé, sur la biodiversité), d'intensité variable en fonction de leur nature et des conditions de leur utilisation, mais donnant aussi les avantages qui ont justifié leur usage, semble nécessaire pour rendre compte de ce qui alimente la controverse.

Devraient en outre être évoquées dans l'analyse les conséquences de la suppression d'une substance, d'une part sur le niveau de production, d'autre part sur le recours à d'autres substances – le cas échéant plus nocives ou en plus grande quantité, tous paramètres entrant dans la gestion des risques par les agriculteurs.

Par ailleurs, si les recherches interdisciplinaires mises en avant dans le rapport sont capitales dans la recherche de solutions visant la réduction des pesticides, il importe d'avoir à l'esprit qu'une expertise disciplinaire dans chaque domaine reste indispensable à la performance d'une approche interdisciplinaire.

Les changements de systèmes et de pratiques comme solution alternative aux pesticides sont évoqués de façon générale sans faire référence à des travaux tels que ceux sur le levier de la diversification des couverts végétaux dans la lutte contre les ravageurs qui participe à la réduction des pesticides : INRAE a conduit en 2022 une expertise collective très documentée à ce sujet <https://gestion-diversitevegetale.colloque.inrae.fr/diversification-des-couverts-vegetaux>, ni aux travaux d'INRAE publiés en février 2026 sur « Projet RésOPest : une agriculture sans pesticide est techniquement possible et économiquement viable ».

Le rapport n'aborde pas, au-delà des actions de la recherche-développement agricole dans les programmes Ecophyto, le rôle qu'a l'enseignement agricole pour l'appropriation de la démarche, grâce aux actions de formation, de conseil et d'accompagnement (C24) qu'il assure

en favorisant la réduction des pesticides dans les exploitations agricoles annexées aux lycées ; celles-ci sont en effet une référence technico-économique pour les agriculteurs dans de nombreux territoires.

De même, l'analyse de l'accompagnement des agriculteurs par les coopératives mériterait un développement particulier, compte tenu tant de leur contribution au verrouillage socio-technique actuel, qu'à l'inverse, de l'engagement de certaines d'entre elles dans l'évolution vers des systèmes de culture économes en intrants.

Enfin l'idée apparaissant dans le rapport que la modernisation des années 60 a rencontré l'adhésion des agriculteurs s'engageant dans la mise en œuvre de cette politique parce qu'elle reposait aussi sur l'amélioration du revenu, apparaît de plus en plus aujourd'hui comme fondamentale vis-à-vis de l'adhésion aux transitions<sup>1</sup>, alors que cette préoccupation du revenu était absente dans les plans Ecophyto, en dépit du fait que les résultats des fermes Dephy illustraient le coût afférent de main d'œuvre et de suivi rapproché. Les travaux récents de la section Sciences humaines et sociales, qui donnent un recul historique vis-à-vis de la situation actuelle de l'agriculture et de son lien avec la société, identifient eux aussi le basculement des années 90 (abandon des prix garantis et introduction d'exigences environnementales à l'octroi des aides) vers la précarité du revenu. Cette dernière explique la réticence à une transition vertueuse mais risquée, et l'incompréhension mutuelle entre l'agriculture et la société.

L'importance de l'assurance du revenu pour favoriser les transitions justifie de mettre ce constat particulièrement en avant dans le rapport sur les pesticides.

## Interactions milieux-êtres vivants (Section 5)

Les membres de la section 5 de l'AAF ont lu avec grand intérêt ce projet de rapport. La discussion fait ressortir les éléments principaux suivants.

1. **Le rapport propose une réflexion bienvenue sur la question de la réduction des pesticides**, qui à l'évidence reste prégnante actuellement dans la société française. Pour autant, la question des pesticides ayant déjà donné lieu à de nombreuses commissions et rapports dans des cadres diversifiés, il aurait été utile que le rapport soit plus explicite sur la ou les plus-values escomptées des réflexions du groupe de travail par rapport à celles déjà disponibles. Par ailleurs, au plan de la méthode, si le groupe de travail déclare que ses réflexions ne sont basées que sur « des connaissances, faits ou expériences ...vérifiés », le projet de rapport aurait mérité de fournir plus de références justifiant les faits et connaissances évoqués pour renforcer la crédibilité de ses recommandations.
2. **La réflexion proposée repose sur un diagnostic initial qui apparaît pertinent et convaincant**. En effet, le diagnostic met à juste titre en avant i) le verrouillage socio-technique du système de production actuel qui s'est développé à la suite des réformes « Pisani », ii) le constat que donc « les agriculteurs ne disposent pas à eux seuls de leviers permettant une réduction ambitieuse de l'utilisation des pesticides » et, en conséquence, iii) le besoin d'une

---

<sup>1</sup> Les travaux en cours du groupe de travail sur la microéconomie des exploitations illustrent de même l'incertitude du revenu comme étant à l'origine des réticences à la transition vers l'agroécologie.

approche systémique de la question, qui considère l'influence des filières agricoles et alimentaires, les logiques d'acteurs allant de l'agriculteur au consommateur et une logique d'action territoriale. Le rapport apporte ainsi un éclairage très intéressant de la question, basé sur l'idée que les solutions ne peuvent se limiter aux seuls acteurs agricoles et aux aspects techniques, mais doivent intégrer des mesures à toutes les étapes des filières alimentaires aux échelles nationale et territoriale. Cela avait déjà été souligné dans les évaluations du programme Ecophyto, la prospective INRAE sur une agriculture européenne sans pesticides à l'horizon 2050. C'est un alignement des politiques agricoles, alimentaires et des échanges qui est à rechercher.

**3. Le diagnostic souffre toutefois de quelques angles morts.**

**En premier, il ne se démarque pas d'un objectif assez simpliste de réduction en pourcentage de l'usage des pesticides.** Si un objectif de réduction en pourcentage peut constituer un objectif opérationnel à un instant donné, il ne devrait pas être l'objectif final car il n'a que peu de sens en soi (tant pour les agriculteurs que pour la société) s'il ne s'inscrit pas dans un objectif clair de « non impact » de l'usage de pesticides en agriculture sur la santé des écosystèmes et de l'homme. A cet égard, le rapport aurait mérité d'intégrer un rappel des constats actuels des méfaits de pesticides en termes de santé environnementale et humaine, qui sont largement exposés dans des expertises scientifiques collectives INRAE-IFREMER et INSERM. Cela permettrait de mieux situer l'ensemble des acteurs concernés et l'ensemble des questions environnementales, économiques et sociales que la question des pesticides soulève. Cela permettrait également de nuancer l'objectif de 50% qui n'est sans doute pas assez ambitieux dans certaines situations mais qui n'est pas non plus à respecter pour toute production, à chaque instant et en tout lieu. De manière générale le problème posé relève des questions de souveraineté alimentaire de la France et de santé de la population, qu'il conviendrait de bien poser pour fixer les objectifs des solutions que le rapport entend proposer.

**4. Peu est dit sur l'échelon européen, sa responsabilité dans la situation actuelle et les leviers qu'il faudrait mettre en œuvre à cette échelle également.** En particulier, ne sont pas ou peu évoqués les leviers que sont (i) la PAC pour effectuer la transition vers des formes d'agriculture plus durables selon les 3 piliers de la durabilité et (ii) les procédures d'évaluation des risques liés à l'usage des pesticides et d'autorisation de mise sur le marché des produits phytosanitaires qui n'ont pas été suffisamment protectrices jusqu'ici. Le rapport met pertinemment l'accent sur un contexte historique, et encore actuel, favorable à l'usage des pesticides qui va à l'encontre de changements espérés. Ce contexte est fortement influencé par l'échelon européen et devrait donc aussi faire partie des propositions, même si l'action au niveau européen peut paraître difficile actuellement. Le Green Deal et son volet « Farm to Fork » de l'EU a certes été édulcoré mais n'a pas été supprimé. On peut ajouter que les situations d'asymétrie entre pays européens rencontrées par les agriculteurs français en termes d'AMM des pesticides sont liées à des difficultés des processus d'homologation. De manière générale, la question de la politique des échanges, intra-communautaires et internationaux, aurait mérité une attention particulière. **Au niveau des recommandations, le fait de proposer de s'appuyer sur le concept d'agriculture régénératrice apparaît peu convaincant, voire contre-productif à la majorité des membres de la section 5.** En effet ce

concept est très peu défini, susceptible d'être utilisé pour des intérêts divers éloignés des objectifs du rapport et n'apportant sur le fond aucune méthode nouvelle par rapport aux concepts d'agroécologie ou d'agriculture biologique. Il est d'ailleurs surprenant que le rapport mette en avant l'agriculture régénératrice alors que celle-ci ne vise pas explicitement une diminution de l'usage des pesticides. Certaines pratiques dites d'agriculture régénératrice, comme la réduction du travail du sol, entraînent dans certaines situations une dépendance accrue au désherbage chimique (voir <https://theconversation.com/faut-il-vraiment-arreter-de-labourer-les-champs-284340>) ! De surcroît, si le concept d'agriculture régénératrice devait être le fer de lance des recommandations, il cantonnerait la solution à l'agriculture en elle-même car il ne porte pas la question de la gestion agricole à l'échelle territoriale ni l'implication souhaitée des autres acteurs de la société. Il semble donc apporter plus de confusion dans un contexte où pullulent déjà les labels et qualificatifs relatifs à l'agriculture : raisonnée, biologique, agroécologique, HVE... On ne comprend pas non plus la notion d'« agriculture de transition ». Il serait sans doute mieux de parler d'étapes de transition pour aboutir à une agriculture durable que d'agriculture de transition, dont on voit mal quels concepts pourraient la définir. **Certains membres de la section reconnaissent néanmoins l'impact significatif et positif auprès du grand public du terme « agriculture régénératrice »,** qui permet à chacun de s'approprier le besoin et la possibilité d'une transition des modes de production agricole actuels vers un modèle de production durable. Pour finir sur ce point, il est estimé par la section V qu'il est difficile de définir une seule forme d'agriculture pour atteindre des objectifs de « non impact » de la protection phytosanitaire sur les écosystèmes et l'homme et que les formes d'agriculture compatibles avec ces objectifs doivent être raisonnées en fonction de la diversité des conditions agricoles, économiques et sociales locales. A cet effet, il serait nécessaire de développer fortement des référentiels simples de pratiques agro-écologiques adaptées aux différents contextes régionaux. Cela permettrait de favoriser et évaluer la transition vers une agriculture durable en évitant des modèles normatifs trop généraux et peu efficaces si peu adaptables aux conditions locales ou mal définis.

5. **La section salue la mise en avant d'une approche territoriale au plan des propositions issues du rapport pour sortir de la dépendance aux pesticides.** On voit bien qu'il s'agit d'impliquer l'ensemble des acteurs d'un territoire mais le texte est ambigu sur les objectifs de l'approche territoriale. S'agit-il uniquement de pouvoir adapter les conditions d'une transition, dont les objectifs sont décidés ailleurs ? S'agit-il d'engager une diversité d'acteurs dans une transition choisie et décidée par les acteurs agricoles locaux ? Ou s'agit-il de promouvoir, dans la logique d'une approche systémique, telle que souhaitée par le rapport, le développement d'un projet territorial de production agricole, de gestion environnementale et de système alimentaire, conçu et choisi par l'ensemble des acteurs du territoire. **L'outil « pôle de compétitivité » proposé par le rapport pour la gouvernance de la transition à l'échelle locale apparaît toutefois bien faible et inadapté au regard des enjeux de massification des solutions d'une action territoriale.** Il a certes déjà montré sa capacité en termes de conception et d'expérimentation d'innovations en impliquant de nombreux acteurs. Mais il ne s'agit pas que de produire des innovations ou des démonstrateurs, il s'agit de les généraliser et les articuler à tout un territoire pour que la réduction de l'impact de l'agriculture sur l'environnement soit effective. Cela implique d'agir sur les politiques publiques pour mettre en place un vrai projet

territorial et donc de concevoir une gouvernance qui permette cela. Le « pôle de compétitivité » peut être utile dans un premier temps mais une gouvernance différente ayant des capacités de mobilisation massive des acteurs, des politiques publiques et de financement pour de l'investissement doit être pensée pour une transition effective. L'exemple de la mise en place de la Directive Nitrates aux échelles régionales, avec ses succès et ratés, pourrait être instructif.

## Sciences de la vie (Section 6)

Le rapport vise à répondre à une question centrale : est-il possible de réduire les usages et les impacts des pesticides dans l'agriculture française, et si oui, comment ? Pour y répondre, un groupe de travail diversifié a analysé les blocages historiques, techniques, économiques et sociétaux, ainsi que les solutions existantes ou émergentes. L'originalité de la démarche réside dans son approche collégiale et systémique, cherchant à dépasser les clivages traditionnels entre parties prenantes. Cependant, malgré sa richesse analytique, le rapport suscite des réserves sur sa forme, son équilibre thématique et son manque de propositions opérationnelles.

Le rapport analyse les obstacles à la réduction des pesticides en agriculture française et propose des solutions systémiques. Il met en avant :

- Un héritage lourd
- L'échec des plans Ecophyto
- Des solutions techniques existantes au déploiement lent et à l'efficacité variable
- Des pistes innovantes : Approches contractuelles, territoriales et collégiales.

## Limites et critiques

- Le rapport est trop long et déséquilibré : la partie historique est sur-développée, tandis que les enjeux santé/environnement et le rôle des lobbies sont insuffisamment traités. Il manque aussi des données chiffrées (coûts, impacts sanitaires, surfaces concernées).
- Malgré une analyse fine des blocages, le rapport reste vague sur les propositions opérationnelles :
  - Pas de priorisation : quelles actions engager en premier ?
  - Pas de mécanismes économiques clairs : comment financer la transition ou rémunérer les agriculteurs ?
  - Normes et labels : leur efficacité dépendra de leur crédibilité (éviter le greenwashing).
- Lacunes analytiques :
  - Les bioagresseurs introduits ne sont pas traités, alors qu'ils posent des défis concrets sans pesticides.
  - Les limites des solutions techniques sont peu abordées :
    - ♣ Le biocontrôle est peu efficace contre les adventices.
    - ♣ L'agriculture régénératrice peut augmenter l'usage du glyphosate en phase de transition.

- ♣ L'agriculture biologique n'est pas exempte de critiques (ex : usage du cuivre), mais celles-ci ne sont pas mentionnées.
- Manque de réalisme économique : les aides PAC actuelles sont jugées inefficaces pour soutenir la transition. La question de la concurrence internationale (normes plus strictes en France) n'est pas résolue.

## Pistes d'amélioration

Pour rendre le rapport plus efficace et opérationnel, il faudrait :

1. Améliorer son équilibre et offrir une synthèse
  - Une synthèse de 5-6 pages le rendrait plus accessible.
  - Équilibrer les thèmes : moins d'histoire, plus de santé/environnement et d'analyse des lobbies.
2. Clarifier les propositions
  - Prioriser les actions
    - Court terme : déployer les solutions existantes (réseau DEPHY, contrats pluriannuels).
    - Moyen terme : mettre en place des mécanismes économiques (taxes et primes).
    - Long terme : construire un nouveau pacte société-agriculture (engagements clairs de tous les acteurs).
  - Préciser les leviers économiques
    - Comment mobiliser les 10 milliards d'euros de la PAC pour la transition ?
    - Proposer des mécanismes concrets pour rémunérer les agriculteurs.
3. Traiter des limites des solutions
  - Agriculture régénératrice : définir un cadre strict (interdictions, diversifications obligatoires) et éviter le greenwashing (contrôle étatique des labels).
  - Agriculture biologique : reconnaître ses limites (ex : usage du cuivre) et les comparer avec d'autres approches.
  - Bioagresseurs introduits : proposer des solutions concrètes.
4. Préciser comment impliquer les acteurs clés
  - Consommateurs : sensibiliser via des campagnes collégiales et rendre les labels crédibles.
  - Lobbies et industriels : les associer à la transition (ex : engagements volontaires des semenciers pour des variétés résistantes).
  - Recherche et conseil : renforcer la transdisciplinarité (projets associant agronomes, économistes, sociologues).
5. Rendre le rapport opérationnel en proposant un plan d'action
  - Des étapes claires
  - Des indicateurs de suivi
  - Un calendrier

## Environnement et territoires (Section 7)

La section 7 a pris connaissance avec intérêt du projet de rapport sur les pesticides et souhaite formuler les observations suivantes sur les trois parties de ce projet.

### Objectifs et méthode de travail du groupe

L'initiative d'un groupe de travail sur les pesticides est saluée par la section, compte tenu des enjeux relatifs à leurs impacts environnementaux et à l'avenir de l'agriculture.

S'il est courant que les groupes de travail de l'académie auditionnent des personnalités extérieures, le principe d'un groupe ouvert associant des personnes hors académie est moins habituel. Il suppose une grande rigueur et transparence dans le choix des personnes associées afin de favoriser la pluralité des points de vue exprimés et pris en compte – et de pouvoir être, le cas échéant, publié au nom de l'académie. La section 7 a été peu associée au groupe (un seul membre) et le rapport ne précise pas ce qui a prévalu dans le choix des personnes extérieures associées.

Il est peu (voire pas du tout) fait référence à des groupes de travail antérieurs de l'AAF qui auraient pu éclairer le débat, permettant de capitaliser sur les travaux précédemment menés dans l'académie. C'est le cas notamment du GT sur l'agroécologie, dont les travaux ont fait l'objet de deux ouvrages<sup>2</sup>.

Surtout, le rapport manque de toute référence à des travaux scientifiques relatifs aux différents types d'agriculture, montrant que l'agriculture régénératrice permet effectivement de réduire l'usage de pesticides, qu'elle soit conduite à l'initiative des agriculteurs ou de leurs grands clients aval (approche contractuelle). Les préconisations faites par le rapport manquent donc de fondement scientifique solide.

### Diagnostics : comment en est-on arrivé là ?

Le rappel historique remettant en perspective l'usage des pesticides au regard de l'évolution de l'agriculture est utile. La section 7 s'interroge néanmoins sur la prééminence accordée à l'un de nos anciens ministres de l'Agriculture (E. Pisani), tout en passant sous silence des ressorts plus anciens (plan Marshall de 1947 avec la mécanisation de l'agriculture et l'introduction de la chimie) et des étapes plus récentes pourtant tout aussi éclairantes (initiatives pour promouvoir l'agroécologie par le ministre S. Le Foll).

Une abondante bibliographie a été constituée et cite en particulier plusieurs rapports de missions des inspecteurs généraux du CGAAER et de l'IGEDD (CGEDD). Il est cependant dommage que le groupe de travail n'ait pas davantage exploité ces rapports<sup>3</sup>, eux-mêmes

---

<sup>2</sup> Hubert B. et Couvet D. (dir.), 2021. *La Transition écologique. Quelles perspectives en France et ailleurs dans le monde ?*, Presses des Mines, Tome 1, 260 p. et Tome 2, 186 p.

<sup>3</sup> La formulation utilisée pour résumer l'un des rapports les plus approfondis sur le sujet au § B14 (« *Autrement dit, rien n'a marché comme on le souhaitait, il faudrait se donner dix ans de plus* ») est très réductrice au regard

réalisés à partir de nombreuses auditions de tous les acteurs et permettant de confronter les points de vue pour en réaliser une analyse et formuler des propositions solidement étayées.

Le rôle et l'influence des chambres d'agriculture, émanations du monde agricole tout en étant établissements publics sous tutelle du ministère de l'Agriculture, dotées d'un contrat d'objectif et de performance, ne sont pas évoqués, alors même qu'elles ont joué un rôle qui pourrait être renforcé pour porter cette politique publique. N'est pas non plus évoquée la difficulté qu'ont eue les conseillers<sup>4</sup> financés par les agences de l'eau à porter la politique de réduction des intrants sur les captages d'eau potable, comme l'ont montré les travaux du récent centre de ressource de l'OFB sur la protection des captages (CDR Captages).

Les enjeux environnementaux et de santé humaine sont insuffisamment mis en avant, voire passés sous silence<sup>5</sup>, alors même que des expertises scientifiques collectives sur les pesticides et leurs effets sur la santé et l'environnement ont permis d'asseoir et de partager les connaissances s'appuyant sur de nombreuses publications<sup>6</sup>.

Le rapport n'évoque pas les très nombreuses fermetures de captage pour cause de teneur excessive en pesticides, la dégradation de la qualité des cours d'eau, ni la prévalence de plusieurs maladies affectant les agriculteurs eux-mêmes et les riverains. Il passe donc sous silence l'ensemble des externalités négatives des pesticides.

La critique formulée sur la construction des plans Ecophyto est apparemment exacte, en ce sens qu'« *elle s'est en très grande partie focalisée sur un seul acteur, les agriculteurs (...) et un seul facteur, les pesticides* » (B31) ; mais c'est oublier que lorsque les pouvoirs publics ont tenté de mobiliser les filières ou les partenaires amont ou aval des agriculteurs, il se sont heurtés à une forte résistance.

La section partage l'analyse selon laquelle les agriculteurs ont été dépossédés des enjeux (B31). Elle considère que même les plus volontaires ont eu des difficultés à s'engager résolument dans la voie de la réduction des pesticides et ont parfois subi un ostracisme de la part de leurs représentants, frein déterminant à la diffusion des bonnes pratiques.

---

des nombreuses propositions formulées par les trois inspections qui ont réalisé la mission (finance, agriculture et écologie).

<sup>4</sup> B28, le rôle des conseillers y est évoqué.

<sup>5</sup> B28 (ou 29, car il y a deux B28) quand il est question des inquiétudes auxquelles les plans Ecophyto répondent.

<sup>6</sup> 2005. <https://www.inrae.fr/actualites/pesticides-agriculture-environnement-reduire-lutilisation-pesticides-limiter-impacts-environnementaux>

2008. <https://www.inrae.fr/actualites/agriculture-biodiversite-synergies-valoriser>

2010. <https://www.inrae.fr/actualites/freins-leviers-diversification-cultures>

2012. <https://www.inserm.fr/expertise-collective/pesticides-effets-sur-sante/>

2021. <https://www.inserm.fr/wp-content/uploads/2021-06/inserm-expertisecollective-pesticides2021-synthese.pdf>

2022. <https://www.inrae.fr/actualites/augmenter-diversite-vegetale-espaces-agricoles-protger-cultures>

2022. <https://www.inrae.fr/actualites/impacts-produits-phytopharmaceutiques-biodiversite-services-ecosystemiques-resultats-lexpertise-scientifique-collective-inrae-ifremer>

## Convictions et propositions du groupe pour sortir de la dépendance aux pesticides

Du rappel historique, on retient que sous l'impulsion du ministre E. Pisani (sans doute très largement inspiré par le monde agricole lui-même), le secteur agricole s'était doté d'une vision (voire d'un idéal) de productivisme qui était déjà et a continué à être le fil conducteur de toutes les réformes engagées et permis un essor et une mutation sans précédent de l'agriculture française.

On aurait pu imaginer que face aux nouveaux défis, le groupe préconise de la même façon l'émergence d'une vision tirant les enseignements de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et intégrant cette exigence nouvelle de réduction des pesticides. La section 7 s'interroge sur la mise en avant du quatuor « biocontrôle-génétique-numérique-agroéquipement » pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, qui pourrait s'apparenter à une forme de fuite en avant niant notamment l'augmentation de l'incertitude et des aléas, un effet majeur du changement climatique.

On aurait donc pu imaginer que le groupe contribue à centrer le sujet sur les questions agronomiques qui devraient être au cœur du métier d'agriculteur (entretenir la vie des sols, raisonner les assolements et concevoir des rotations de cultures cassant les cycles des adventices et parasites...), ainsi que sur les relations agriculture-alimentation-santé qui concourent à la réduction des pesticides (diversification agricole et alimentaire, place des protéines végétales dont les légumineuses...).

Mais le groupe avance et promeut vigoureusement un nouveau concept d'agriculture régénératrice, qu'il peine à définir et qui paradoxalement n'est issu ni du monde agricole (alors que le rapport insiste sur la nécessité de remettre les agriculteurs au centre du jeu) ni des chambres d'agriculture, ni de l'INRAE qui a pourtant beaucoup travaillé sur le sujet des pesticides. C'est autour de ce nouveau concept que le groupe a construit son raisonnement alors même qu'il en signale les limites<sup>7</sup> et formule une longue série de recommandations de portée générale pour accompagner le changement... mais quel changement ?

L'expérience fondée sur des cas concrets et des analyses récentes montre que depuis cinq ans, l'agriculture qui se dit régénératrice s'est beaucoup trop orientée vers une version « faible », focalisée sur le carbone, peu crédible pour réduire les pesticides et d'une façon générale intégrer tous les enjeux environnementaux et de santé.

Cependant, une agriculture régénératrice « forte », où les pesticides ne sont utilisés qu'en dernier recours, est possible et s'observe dans des dispositifs où des alliances entre acteurs (coopératives, industriels...) soutiennent une forte diversification des cultures et des infrastructures écologiques. Ce type d'agriculture « véritablement régénératrice » s'inscrit dans une vision intégrée où sont considérés à la fois les enjeux environnementaux (climat, biodiversité, eau...) et sanitaires (densité nutritionnelle des produits, peu ou pas de métaux lourds et de résidus de pesticides et de PFAS...). Elle va donc à l'encontre d'une vision en silo

---

<sup>7</sup> Au C21 : « L'agriculture régénératrice, mentionnée en C13 dans l'analyse de l'information du consommateur, en fait partie mais ne saurait constituer une réponse unique à la diversité des situations et productions agricoles. »

où par exemple seul le carbone est considéré, ou d'une vision techno-centrée de la résolution des problèmes.

La transition est présentée comme une nécessité, l'agriculture régénératrice comme l'un des moyens : or, comme on l'a dit, on a des difficultés à apprécier en quoi consiste cette transition puisque l'objectif recherché (la vision à long terme) n'est pas présenté, et que le chemin pour y arriver est donc incertain.

La régulation des secteurs de l'amont (fournisseurs de pesticides, matériels agricoles notamment), de l'innovation (sortir de leur « dépendance au sentier »), de leur modèle économique, et pourquoi pas de mesures de responsabilité environnementale (application du principe pollueur-payeur à l'échelle de ces secteurs plutôt qu'à celle des agriculteurs) mériterait d'être abordée, étant donné l'importance fondamentale de ces secteurs, de leurs effets de verrouillage à travers les innovations qu'ils proposent.

La section souscrit à la nécessaire territorialisation des actions à conduire (diversité de nos agricultures) et d'une approche systémique plutôt que par filière (l'exploitation agricole étant multi-filière). Rien n'explique toutefois en quoi la méthode contractuelle proposée (chartes élaborées par des industriels de l'aval, souvent internationaux pour leurs filières) pourrait mener à cette territorialisation ; de plus, cette déclinaison ne procède d'aucune vision de long terme qui, elle, doit être (au moins) nationale.

La section s'interroge sur la pertinence de mettre en place de nouvelles entités pour la gouvernance. Certes les structures en place ont montré une certaine inertie, faute sans doute d'une réelle volonté de changement, mais le monde agricole les connaît et elles en sont souvent une émanation. Nous pensons en particulier aux chambres d'agriculture, établissements publics sous tutelle de l'État ; ce dernier pourrait impulser de nouvelles orientations à travers un véritable contrat pluriannuel d'objectif et de performances.

## Conclusion

La section 7 prend acte de cet important travail et souhaite qu'il puisse servir de base à un rapport de l'académie en bonne et due forme, dans un format plus scientifiquement solide, intégrant notamment la mobilisation de leviers d'action peu évoqués dans la version actuelle.

Dans ce contexte, elle demande à ce que toutes les précautions soient prises pour que le présent document ne puisse être interprété comme un « rapport de l'académie » par sa présentation dans les documents publics émanant de celle-ci.

## Alimentation humaine (Section 8)

L'avis discuté en section 8 après un exposé présenté par JF Molle met en avant des résultats de ce groupe de travail ouvert très positifs. Il a le mérite d'avoir mis autour de la table des intervenants d'horizons très différents et de les avoir fait converger. L'idée d'associer l'ensemble de la filière production, transformation, distribution, consommateur, est fécond et pourrait conduire à des contractualisations qui ne fassent pas peser l'effort de réduction des

pesticides que sur l'amont. La demande et le consentement à payer (distribution, consommateur) seront sans doute à analyser plus en détail.

Sur le plan méthodologique, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un rapport de l'académie mais du résultat d'un groupe de travail ouvert où l'académie, dans sa fonction d'animateur, a joué un rôle de tiers de confiance, l'avis des sections nous apparaît plus ou moins pertinent.

Dans tous les cas c'est un travail utile qui éclaire bien une situation complexe et qui montre qu'il y a certainement des consensus ou des convergences possibles.

## **Économie et politique (Section 10)**

Ce rapport présente le grand mérite de concrétiser un projet ambitieux répondant à une lettre de mission du bureau de l'académie : au terme de près de 4 années de travaux d'un groupe d'une trentaine de personnes aux profils très variés, des points de convergence se dégagent après de vrais débats. A ce titre, la méthode de travail du groupe sur un sujet sensible apparaît exemplaire. Du point de vue lisibilité, il est suggéré d'améliorer le style et de donner à la rédaction un caractère plus académique. Toutefois il serait utile de disposer de la liste des participants réguliers aux travaux et de clarifier le statut de ce rapport vis-à-vis de l'académie et de l'extérieur.

### **Quelques réflexions sur le travail réalisé**

- L'approche historique des années dites « Pisani » est utile pour démontrer les caractères autobloquants des réformes envisagées et pour souligner la nécessité d'une approche systémique de la question, même si ces années ont été marquées par un contexte particulier. Il est également pertinent de souligner que la clé du problème ne peut pas se limiter aux seuls exploitants qui se voient assigner des injonctions sur lesquelles ils n'ont pas été consultés. Néanmoins la longueur de cette partie du rapport paraît disproportionnée :
- Les causes de l'échec d'Ecophyto sont bien documentées et il est utile toutefois de noter qu'il reste des acquis positifs de cette démarche, notamment par le réseau des fermes associées à ce projet. On pourrait en tenir compte utilement pour la suite, pour progresser vers une massification avec un accompagnement adapté, sans ignorer la question du financement de ce conseil.
- La limite d'une approche systémique est de vouloir embrasser trop large, ce qui peut conduire à tenter de redéfinir toute la politique agricole. Il convient donc de rechercher les leviers les plus pertinents pour les approfondir.
- Si l'approche est large, on notera l'absence d'un volet microéconomique, ce qui est une faiblesse. Cela aurait permis d'éclairer l'impact des différents choix techniques sur les résultats des exploitations, ainsi que la notion de prise de risque et de son partage par les acteurs économiques.
- De même le côté très franco-français de l'approche, ne permet pas de disposer d'une analyse de la façon dont nos voisins abordent ces questions, alors que cela aurait été utile. Dans le

même esprit, il est à regretter que l'évolution de la réglementation européenne sur l'usage des pesticides (avec notamment le retrait progressif de certaines molécules) ne soit pas traitée davantage que par quelques affirmations pas toujours pertinentes, trop centrées sur les grandes cultures, alors que le sujet est important par exemple dans les secteurs de la vigne, de l'arboriculture, des fruits et légumes....

- La proposition de contrat avec les consommateurs est intéressante, mais très ambitieuse. Cette question, maintes fois soulevée, de la prise en compte des surcoûts dans le prix final nécessiterait une implication large et coordonnée du secteur aval (transformation, restauration, distribution) qui n'est pas examinée de façon approfondie dans le rapport alors qu'elle n'est pas garantie. A cet égard, la section 10 émet des réserves sur le bien-fondé de créer un système contractuel basé sur un nouveau label, qui ne ferait qu'ajouter de la confusion chez le consommateur déjà perturbé par la pléthore de signes de qualité. Sans parler des freins économiques liés au pouvoir d'achat du consommateur, que la crise du bio met en lumière, ni du fait qu'un label « sans pesticides » ne garantirait pas une qualité supérieure des produits ainsi étiquetés.

### **Quelques propositions pour la suite des travaux :**

Comme le suggère la Secrétaire perpétuelle, quelques pistes ouvertes par ce travail pourraient trouver des prolongements coordonnés entre les sections :

- L'idée de rechercher des voies intermédiaires entre l'interdiction totale de certains produits et la revendication de pérennisation de leur utilisation en cas d'impasse technique paraît intéressante. Ainsi, l'autorisation administrative ponctuelle de l'utilisation de certains produits en cas d'atteintes majeures sur les cultures pourrait être étudiée, en lien avec le dispositif du bulletin de santé des végétaux qui a fait ses preuves. A cet égard un examen de la situation dans d'autres pays de l'UE pourrait être riche d'enseignements.

- Pour s'appuyer sur des évolutions massivement engagées sur le terrain plusieurs pistes méritent des approfondissements :

. l'agriculture régénérative : le groupe a beaucoup débattu de ce point. Il semble utile de renforcer cette démarche, sous condition de définition, en corrigeant les imperfections relevées et en visant le retrait progressif de l'utilisation des phytosanitaires ;

. les ETA et le travail délégué : la récente séance organisée par l'Académie sur ce point a souligné l'ampleur de cette évolution et le vecteur qu'elle constitue en matière d'innovation. Ce sujet pourrait être approfondi pour en faire un levier de la transition, en intégrant de nouveaux outils efficaces (ETA ou CUMA labellisées ?).

- l'accompagnement des agriculteurs n'a volontairement pas été abordé. La chaîne du conseil allant de la recherche aux conseillers de terrain a sans doute perdu de son efficacité. C'est une condition essentielle de la réussite de la transition. Elle doit absolument être questionnée et réfléchie.

- L'approche territoriale proposée en fin de rapport semble pertinente, tant pour coller aux réalités du terrain que pour ouvrir un dialogue avec toutes les parties prenantes locales. Elle

pourra s'appuyer sur d'autres démarches territorialisées (AOP, filières locales, zones de protection de la qualité de l'eau...) ; cela pourrait s'inscrire dans un concept de « territoire de transition » plus visible pour le public. Dans de tels périmètres, la démarche pourrait être plus globale en intégrant par exemple les questions des apports d'engrais, voire de l'usage de l'eau, dans une démarche de développement et d'adaptation de l'agriculture.

- Dans ce cadre, des mesures agro-environnementales redéfinies par rapport au territoire concerné et de durée suffisante pourraient soutenir la démarche.

- Enfin, il conviendrait, plus globalement, de faire le lien avec les travaux engagés par l'Académie sur la nouvelle PAC et de lister des indicateurs pertinents avec un calendrier réaliste pour atteindre un objectif de réduction de l'usage des pesticides.

**En résumé,** il ressort des travaux du groupe que des outils existent, que quelques approfondissements « intersections » pourraient être proposés, notamment sur le volet économique avec une comparaison européenne qui manque dans ce rapport, sur le volet pratique de la mise en œuvre territoriale et sur le volet label pour lequel la section 10 émet de forts doutes. Enfin, il conviendrait de clarifier le statut de ce rapport pour en organiser la diffusion en vue de sa valorisation.

## **Proposition d'Hubert de Rochambeau, S6**

J'ai été très intéressé par le rapport du groupe de débat sur les pesticides. Je pense qu'il serait utile de poursuivre le travail sur les approches territoriales. Voici quelques idées pour amorcer une discussion.

Il y a quelques années, j'avais réfléchi à la déclinaison territoriale de la réduction de l'usage des pesticides lors du lancement du Territoire d'innovation "VitiRev". Pour permettre aux parties prenantes d'un territoire de travailler sur cette question, nous avons mis en place des laboratoires vivants. "VitiRev" fonctionne maintenant depuis presque 8 ans et il est possible d'analyser ce qui a fonctionné et ce qui a échoué.

Quelques années auparavant, j'ai eu la chance de travailler avec Hervé Ossard au lancement du Pôle de compétitivité « Agri Sud Ouest Innovation ». J'ai participé à la vie de ce pôle jusqu'en 2016, au moment où je me suis consacré à "VitiRev". Là aussi les parties prenantes de l'écosystème économique ont construits ensemble des projets de recherche-développement très originaux.

Ces deux expériences montrent que des parties prenantes d'un territoire sont capables de travailler ensemble pour imaginer des solutions auxquelles aucune d'entre elles, prises individuellement, ne pensaient. Il faut laisser les parties prenantes s'organiser comme elles le souhaitent et explorer des chemins. Si certains territoires échoueront, d'autres réussiront. Il faut donc lancer simultanément des essais dans différents territoires. Les Territoires d'innovation ou les Pôles de compétitivité ont suivi des trajectoires que l'on n'imaginait pas au départ ; les dynamiques sociales créées par ces processus demandent du temps pour se mettre en place, mais elles sont un puissant facteur de transformation.

Une telle démarche permettrait de mettre les agriculteurs au centre du processus en les mettant en réseau avec toutes les parties prenantes. Elle permettrait aussi de contribuer au pacte à construire avec la société en progressant localement. Parmi les parties prenantes, la présence de la diversité des agricultures présentes dans un territoire est nécessaire ; de la même façon, la diversité des utilisateurs finaux -les consommateurs-citoyens- doit être partie prenante du projet. La prise en compte de la diversité des agriculteurs et des consommateurs-citoyens posent des problèmes complexes de représentation. Les organisations existantes ont du mal à intégrer cette diversité.

Pour avancer, nous pourrions réfléchir au contenu d'un appel à manifestation d'intérêt qu'un prochain gouvernement pourrait lancer pour prendre la suite du programme « Territoires d'Innovation ». Les parties prenantes d'un territoire seraient invitées à imaginer comment engager une transition de leur système alimentaire. Elles définiraient une vision à 10 ans de ce système et décriraient des chemins de transition. Elles préciseraient les financements nécessaires pour s'engager dans ces chemins.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inspirerait des Territoires d'innovation, des laboratoires vivants, mais aussi des pôles de compétitivité. Il faudra aussi faire le bilan de tout ce qui existe déjà comme les Projets alimentaires territoriaux.

Pour nourrir la construction de cet appel à manifestation d'intérêt, le rapport du groupe de débat sur les pesticides constitue une bonne base. Il permet de lister de nombreuses questions à traiter comme par exemple la diversification de l'agriculture d'un territoire, la massification du processus de transformation pour sortir des niches, les relations avec les parties prenantes de l'amont de l'aval du système qui sont présentes sur le territoire, mais qui ont des stratégies nationales ou internationales.

Cet appel à manifestation d'intérêt est un prétexte pour étudier la déclinaison territoriale de l'approche proposée dans le rapport du groupe de débat sur les pesticides.

Ces réflexions devraient être complétées par une analyse des politiques à mener au niveau national et européen pour placer ces territoires d'expérimentation dans des conditions favorables.

La constitution d'un groupe de travail ouvert sur l'extérieur me paraît une bonne stratégie pour traiter une question aussi complexe.